

COMMUNE DE



PAYRIGNAC 46

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021

Etaient présents : **MALEVILLE Jérôme – TIERCE Sylvain – LAVAL Jean François – BOS Marie – CAPOT Catherine – CHAVAROCHE Christian – DAUNAT Christian – GRIFFE Alain – JOACHIM Joëlle – SALVAT Sylvie – SOULIER Sandrine – TREFOUEL Céline.**

Absents : **CHARBONNEL Fabienne – NOEL Guy – PEULET Patrice.**

Madame Joëlle JOACHIM est élue secrétaire.

La séance est ouverte à 20 H 30

Approbation du compte-rendu du conseil du 25 janvier 2021

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu du conseil du 25 janvier 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte-rendu du conseil du 25 janvier 2021.

Révision du loyer du restaurant

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que Monsieur Frédéric Miquel souhaite arrêter son activité. Il est lié à la commune par deux baux de 9 ans arrivant tous deux à échéance le 31 décembre 2022, l'un concernant la gérance du restaurant d'un montant annuel de 5500 €, l'autre concernant la licence IV d'un montant annuel de 740 €.

Monsieur le Maire explique que dans l'éventualité où Monsieur Miquel trouverait un repreneur, il faudrait refaire ses baux et peut-être changer les loyers, il est donc judicieux et honnête de pouvoir annoncer à de futurs acquéreurs des loyers définitifs qui seront ensuite inscrits sur les baux.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le loyer de la gérance du restaurant à 5860 € mais de laisser à 740 € la cession de la licence IV, ce qui fait un total annuel de 6600 €, payable par mois à terme échu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité a approuvé la proposition de Monsieur le Maire et l'a autorisé à effectuer toutes démarches et signatures se rapportant à cette affaire.

Validation d'un prêt bancaire sur le budget de la commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin d'honorer les factures et les engagements pris par la commune pour construire l'équipement de santé, il y a lieu de souscrire un prêt de 240.000 euros. Trois banques ont été sollicitées : le Crédit Agricole, la Banque Postale et la Caisse d'Epargne. Ces deux derniers établissements ne souhaitent pas accompagner la commune dans cette opération.

Le Crédit Agricole propose une durée d'emprunt sur 20 ans plus 24 mois d'anticipation, Monsieur le Maire commente le tableau présentant le taux, les échéances fixes ou dégressives ainsi que le total des intérêts qui en découle.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, a décidé :

Article 1 : La collectivité de Payrignac contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt.

Article 2 : Caractéristiques de l'emprunt :

Objet : construction d'un équipement de santé

Type de financement : prêt à taux fixe

Montant : 240.000 €

Durée de l'emprunt : 240 mois plus 24 mois d'anticipation

Taux fixe : 0.94 %

Périodicité : trimestrielle

Type d'amortissement : Echéances constantes

Frais de dossier : 480 €

Débloccage : le premier déblocage des fonds devra intervenir dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat. La collectivité dispose ensuite de 24 mois pour réaliser le solde du crédit.

Article 3 : la collectivité de Payrignac s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

Article 4 : La collectivité de Payrignac s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur Jérôme MALEVILLE, Maire de Payrignac

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil que Madame LAVAL va avoir 100 ans le 5 Mars. Il propose qu'à cette occasion un bouquet de fleurs lui soit remis de la part de la Commune. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Mr le Maire fait un point sur le chantier du bâtiment de santé et indique notamment que nous en sommes au stade de la charpente qui est montée. La couverture va suivre.
- Mr le Maire indique que les 3 photocopieurs vont être changés.
- Mr le Maire indique qu'il va falloir solliciter le service remplacement du centre de gestion afin de pourvoir au remplacement de Valérie CHIOTTI en arrêt de maladie depuis le 5 février. Le Conseil donne son aval.

Le Maire lève la séance à 22 heures